



Pension alimentaire et frais de gardes supplémentaires

Par **robert1733**, le **17/11/2018 à 18:16**

Bonsoir,rnrnDepuis les 2 ans de ma fille, le jugement stipule que je dois la récupérer le vendredi à 18h . Ne pouvant être présent à cette heure là pour raisons professionnelles, je continue de la récupérer le samedi matin à 10 h. Mon ex conjointe me fait payer les frais de garde qu'elle engage : des heures de babysitting. Cela fait 2 mois que cela dure est ils augmentent à chaque fois. Elle ne me fournit aucun justificatif , elle le note dans le cahier de liaison que nous avons entre nous . A t elle le droit ? Dois je lui régler ? Y a t il un recours sans passer devant le juge pour modifier les horaires de garde ? et si je ne lui paye pas , quelles sont les risques encourus ou conséquences ? rnrnD'avance Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **17/11/2018 à 20:42**

BonjourrnrnElle ne garde donc pas votre enfant elle même du vendredi soir au samedi matin ?rnrnDe mon point de vue, passer par le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance (TGI) pour demander une modification est la meilleure solution.

Par **Dianemdc**, le **28/11/2018 à 22:40**

Tapez Bonjour, rnDe mon côté j'ai fait appelle à une avocate et je dois dire que je suis très satisfaite. Elle est docteur en droit et est très polyvalente, accessible et franchement pas onéreuse au vu de la qualité de son travail. Elle à un compte Instagram sur lequel on peut la

contacter très facilement « loralisparis ». Je crois qu'il y a son mail dessus aussi. Elle rédige aussi des courriers très efficaces à moindre frais qui permettent de très vite régler les problèmes. En tout cas elle m'a fortement facilité la vie. N'hésitez pas à lui écrire de la part de Diane. rnBon courage à vous